

1^{er} décembre 2014

Conseil municipal

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 1^{er} décembre 2014, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Madame Michelle Hébert, directrice générale adjointe, est présente.

Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

-- -- -- --

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2014-12-0565

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire
soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient
une période de questions. Les questions portent, notamment,
sur les sujets suivants :

- Remerciements des propriétaires de l'immeuble situé au 21, rue des Bégonias pour les correctifs apportés au raccordement à l'égout sanitaire de leur résidence
- Délai pour la mise en place d'un feu prioritaire pour les piétons sur le boulevard du Séminaire Nord à l'intersection de la rue Saint-Michel
- Les raisons de la fermeture du camping qui était situé au parc du Centre-de Plein-Air-Ronald-Beauregard en 2003 et demande pour envisager du camping saisonnier à cet endroit
- L'aménagement d'un parc canin sur le site du parc Goyette (dépôt d'un document)
- L'augmentation des tarifs pour le service de transport en commun et adapté pour 2015
- Demande de suivi pour le renouvellement du contrat du service de transport en commun

- - - -

PROCÈS-VERBAL

1^{er} décembre 2014

No 2014-12-0566

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2014, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2014-12-0567

Proclamation de la journée contre l'intimidation

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté une stratégie gouvernementale de sensibilisation, afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette stratégie, l'Assemblée nationale adoptait, le 12 juin 2012, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école ;

CONSIDÉRANT que l'intimidation peut être présente dans tous les milieux que ce soit dans les corridors de l'école, en classe, sur les terrains de jeux, dans la rue ou au centre commercial. Elle peut même avoir lieu dans l'univers virtuel ;

CONSIDÉRANT que l'intimidation constitue une forme de violence et, comme toutes les autres formes de violence, elle ne doit pas être tolérée et doit être dénoncée ;

CONSIDÉRANT que nous devons tous prendre les moyens nécessaires pour faire cesser les actes d'intimidation et de violence ;

1^{er} décembre 2014

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ : à l'unanimité

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu proclame officiellement la journée du 8 décembre 2014 comme étant la « Journée contre l'intimidation » sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-12-0568

Adoption du calendrier fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, relatif à l'établissement d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015, le tout selon le document joint en annexe à la présente résolution.

Que ces séances ordinaires du Conseil municipal débutent à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-12-0569

Signature d'une entente additionnelle avec « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 25 juin 2014 entre la Ville et « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » confiant à cette dernière un rôle de soutien, de promotion et de représentant de la Ville auprès des propriétaires, promoteurs et gens d'affaires du Vieux-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que le terme de cette entente est fixé au 31 décembre 2014 et qu'il y a lieu de la prolonger pour un an aux mêmes conditions ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le Conseil municipal autorise la signature d'un addenda à l'entente intervenue le 25 juin 2014 entre la Ville de

1^{er} décembre 2014

Saint-Jean-sur-Richelieu et l'organisme « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » dans le but de prolonger la durée de cette entente jusqu'au 31 décembre 2015, et ce aux mêmes conditions.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Que soit autorisé un engagement de crédit de 112 578 \$ à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2015, poste comptable 02-620-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2014-12-0570

Octroi du contrat de service de fourrière animale pour les années 2015 et 2016

CONSIDÉRANT que le contrat de service de la fourrière animale avec l'entreprise « Refuge A.M.R. » prendra fin le 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par cette entreprise pour les années 2015 et 2016, laquelle est à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT qu'il est permis, en vertu de la Loi sur les cités et villes, de conclure une entente de services de gré à gré avec un organisme à but non lucratif ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le contrat de service de fourrière animale soit octroyé à « Refuge A.M.R. » pour les années 2015 et 2016, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'offre de services jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil, soient autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements nécessaires à même les crédits disponibles au poste comptable 02-211-00-499 et que soit autorisé un engagement de crédit à même les prévisions budgétaires des exercices financiers 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

1^{er} décembre 2014

No 2014-12-0571

Signature d'une entente avec l'Association des maraîchers du marché public du Vieux-Saint-Jean

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre la Ville et l'Association des maraîchers du marché public du Vieux-Saint-Jean visant la mise en place et un abri permanent destiné aux activités des maraîchers ;

CONSIDÉRANT que selon cette entente, les coûts reliés à l'aménagement de cet abri sont défrayés en parts égales entre la Ville et cette association et que le paiement de la portion de cette dernière soit répartie sur une période de dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente en cours entre les parties et d'en signer une nouvelle pour tenir compte du partage du coût de ces travaux ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit autorisée la signature d'un nouveau protocole d'entente entre la Ville et l'Association des maraîchers du marché public du Vieux-Saint-Jean relativement à l'exploitation du marché public de la place du Marché, le tout selon les termes et conditions apparaissant au protocole d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le protocole d'entente résilie et remplace celui intervenu entre les parties le 16 juillet 2007.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville ce nouveau protocole d'entente, de même que tout autre document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

FINANCES MUNICIPALES

No 2014-12-0572

Emprunt au fonds de roulement pour l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'implanter un système intégré de gestion des ressources humaines ;

1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT que les coûts d'implantation d'un tel système sont estimés à 358 991 \$ et qu'il y a lieu de pourvoir au financement de cette dépense au moyen d'un emprunt au fonds de roulement ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit autorisé un emprunt de 358 991 \$ au fonds de roulement de la Ville, poste comptable 22-311-00-200, pour pourvoir au financement des dépenses relatives à l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2014-12-0573

Nomination des administrateurs de la « Fondation du tournoi de golf johannais inc. »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des administrateurs de la « Fondation du tournoi de golf johannais inc. » ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que le contenu des colonnes « *Représentants du Conseil municipal* » et « *Autres membres nommés par le Conseil municipal* » de la ligne « Fondation du tournoi de golf johannais inc. » de l'annexe « I » de la résolution n^o 2011-07-0366 soit remplacé par ce qui suit :

**Représentants du
Conseil municipal**

Yvan Berthelot
Jean Fontaine
Hugues Larivière

**Autres membres nommés
par le Conseil municipal**

Patrick Laplante
Louis Michaud
Louise O'Cain
Claudie Poussard
Lucie Rouillier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

1^{er} décembre 2014

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2014-12-0574

Appel d'offres – SA-872–AD-14 – Fourniture d'équipements de production d'oxygène – Usine de filtration de la rive ouest - ING-759-2013--006

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture d'équipements de production d'oxygène à l'usine de filtration de la rive ouest ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Filtrum inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Filtrum inc. », le contrat pour la fourniture d'équipements de production d'oxygène à l'usine de filtration de la rive ouest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-872-AD-14 et au montant global estimé de 439 664,40, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n^o 1283 et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

No 2014-12-0575

Appel d'offres – SA-874-AD-14 – Remplacement du système d'ozonation, incluant la fourniture d'équipements et de travaux connexes – ING-759-2013-006

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour le remplacement du système d'ozonation, incluant la fourniture d'équipements et de travaux connexes à l'usine de filtration de la rive ouest ;

1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Filtrum inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Filtrum inc. », le contrat pour le remplacement du système d'ozonation, incluant la fourniture d'équipements et de travaux connexes à l'usine de filtration de la rive ouest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, selon l'option « A », aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-874-AD-14 et en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier et ce, pour un montant total approximatif de 2 169 693,23 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 1283 et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot reprend son siège dans la salle des délibérations.

ORDRE DU JOUR

No 2014-12-0576

Retrait de la signalisation – Stationnement limité 60 minutes – rues Roman et Beaulieu

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 933-07-95, adoptée le 4 juillet 1995, l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a autorisé la pose de panneaux visant à limiter à soixante (60) minutes le stationnement sur les rues Roman et Beaulieu en raison de la présence d'une descente pour bateaux ;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 933-07-95 a été modifiée par la résolution n° 3647-03-99 afin de permettre le stationnement en tout temps sur une partie de la rue Roman, côté nord ;

CONSIDÉRANT que la descente pour bateaux n'existe plus, il y a donc lieu de retirer la signalisation visant à limiter le stationnement sur les rues Roman et Beaulieu ;

1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité sur la circulation sous le numéro 57131 lors de la réunion tenue le 10 septembre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder au retrait de la signalisation visant à limiter le stationnement à soixante (60) minutes sur les rues Roman et Beaulieu, le tout selon le plan n° CC-2014-57131, préparé par le Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 19 novembre 2014, lequel plan fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le deuxième alinéa de la résolution n° 933-07-95 soit par la présente abrogée.

Que les deuxième et troisième alinéas de la résolution n° 3647-03-99 soient par la présente abrogés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-12-0577

Interdiction de stationner sur une section de la rue Saint-Gérard – Abrogation de la résolution n° 2013-12-0660

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2013-12-0660, le Conseil municipal interdisait le stationnement sur une section de la rue Saint-Gérard à proximité du débarcadère de l'école Aux-Quatre-Vents (185, rue Saint-Gérard) ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux sur le site de l'école, le stationnement sur la section de la rue Saint-Gérard concerné par la résolution n° 2013-12-0660 est impossible ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

D'abroger à toutes fins que de droit la résolution n° 2013-12-0660 et d'autoriser le Service des travaux publics à retirer la signalisation, le tout selon le plan portant le n° SIG-2014-027 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 17 novembre 2014, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

1^{er} décembre 2014

URBANISME

No 2014-12-0578

**DDM 2014-3350 – Monsieur Simon Gaudreault – Immeuble
situé au 8, rue Labrosse**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Simon Gaudreault et affectant l'immeuble situé au 8, rue Labrosse.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Simon Gaudreault à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 643 570 du cadastre du Québec et situé au 8, rue Labrosse ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot dont la largeur et la superficie seront inférieures aux normes prescrites ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 7 octobre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Simon Gaudreault et affectant l'immeuble constitué du lot 3 643 570 du cadastre du Québec et situé au 8, rue Labrosse.

Que soit autorisée, à l'égard de ce lot, une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot dont la largeur sera de 1,85 m inférieure à la largeur minimum prescrite à 15 m et dont la superficie sera de 40 m² inférieure à la superficie minimum prescrite à 450 m², le tout conformément aux plans n^{os} DDM-2014-3350-01 et DDM-2014-3350-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-12-0579

1^{er} décembre 2014

**PIIA 2014-3365 – Monsieur Jacques Vignola – Immeuble
situé au 170 – 4^e Avenue**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jacques Vignola à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 248 du cadastre du Québec et situé au 170 – 4^e Avenue ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de remplacement du revêtement extérieur des murs et la modification d'ouvertures d'un bâtiment accessoire (garage détaché) érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 4 novembre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jacques Vignola à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 248 du cadastre du Québec et situé au 170 – 4^e Avenue.

Que soient en conséquence autorisée la rénovation du bâtiment accessoire (garage détaché) érigé à cet endroit, soit le remplacement du revêtement extérieur des murs et la modification de certaines ouvertures, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2014-3365-01 à PIA-2014-3365-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-12-0580

**APD-2013-3061 – Approbation d'un plan de développement –
Immeuble constitué des lots 4 832 230 et 4 260 977 du
cadastre du Québec et situé dans le prolongement de la rue
Caldwell**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de développement comportant une nouvelle rue a été déposée par monsieur Éric Genest pour l'immeuble composé des lots 4 832 230 et 4 260 977 du cadastre du Québec et situé dans le prolongement de la rue Caldwell ;

1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 août 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit accepté sous conditions le plan de développement déposé par monsieur Éric Genest pour l'immeuble composé des lots 4 832 230 et 4 260 977 du cadastre du Québec et situé dans le prolongement de la rue Caldwell, le tout conformément aux plans n^{os} APD-2013-3061-01 à APD-2013-3061-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sous réserve de ce qui suit :

1. le tracé de rue devra s'apparenter à celui illustré au plan APD-2013-3061-02 ;
2. le promoteur devra assurer les frais de déplacement des équipements existants sur le terrain de la Ville, estimé à un montant approximatif de 75 000 \$;
3. une servitude de passage devra être publiée en faveur de la Ville pour une bande de terrain en bordure du chemin de fer, tel qu'illustré sur le plan APD-2013-3061-03 ;
4. une bande de terrain d'une largeur de 6 m et permettant d'accéder à une borne d'incendie située en bordure du chemin de fer devra être cédée à la Ville, tel qu'illustré sur le plan APD-2013-3061-03 ;
5. la partie du lot 4 832 230, située entre le lot 4 260 978 appartenant à la Ville et l'emprise du chemin de fer, est une partie résiduelle qui ne peut être intégrée au projet de développement afin d'éviter de rendre ce lot enclavé, il devra être joint à un autre terrain adjacent ayant une façade sur rue ;
6. la servitude d'utilités publiques (insc. 93721) en faveur de la Ville devra être annulée ;
7. les terrains pourront être desservis par un réseau d'utilité publique aérien avant-lot.

Monsieur le conseiller Ian Langlois vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2014-12-0581

Adoption du premier projet de règlement n° 1291

1^{er} décembre 2014

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1291 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1583 à même une partie de la zone H-1299, située à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Saint-Jacques et de modifier les marges « avant secondaire minimale » et « latérale minimale » applicables à un bâtiment principal à être implanté dans la zone H-1583 ;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de ladite zone H-1299, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 logements, d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone I-1401, située dans le parc industriel Edgar-Gaudette, au nord de la rue Pierre-Caisse, entre le boulevard Industriel et la rue Bernier et d'y autoriser l'usage C7-01-03 (Vente aux détails de cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) en sus des usages présentement autorisés ;
- d'autoriser la classe « Bifamiliale » dans la zone H-4061, située au sud du chemin du Clocher et à l'ouest de la rue Pierre-Brault et d'adopter les normes relatives au bâtiment principal et au terrain pour cet usage ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller François Auger quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

No 2014-12-0582

Adoption du projet de règlement n° 1292

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1292 et intitulé « Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but :

1^{er} décembre 2014

- d'assujettir la zone H-2633 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels; laquelle zone est située à l'intersection des rues Moreau et des Plaines » ;
- d'assujettir la zone H-1311 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels; laquelle zone est située au nord de la rue Saint Jacques et à l'est de la rue Langlois ;
- d'ajouter des critères d'évaluation à l'objectif « Favoriser une implantation harmonieuse des bâtiments » de ce Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller François Auger reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2014-12-0583

Adoption du second projet de règlement n° 1293

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1293 a été tenue le 1^{er} décembre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1293 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » isolée de 4 à 6 logements et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un P.I.I.A. ;
- d'agrandir la zone C-2611 à même une partie de la zone H-2548 ;
- de retirer l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » actuellement permis dans la zone I-1813 et de réduire les normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages des bâtiments principaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

1^{er} décembre 2014

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

No 2014-12-0584

Remplacement de certains membres non élus du Comité sur la circulation

CONSIDÉRANT qu'à la suite de divers mouvements de personnel, il y a lieu d'apporter certaines modifications à la composition du Comité sur la circulation et d'en réduire le nombre de membres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'annexe « I » des règles de régie interne des comités du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, adoptées par la résolution n^o 2011-07-0365, soit modifiée par le remplacement du chiffre 6 apparaissant à la colonne « Autres membres » de la ligne « Comité sur la circulation » par le chiffre 5.

Que le contenu des colonnes « *Autres membres nommés par le Conseil municipal* », « *Substituts* » et « *Secrétaire non membre* » de la ligne « Comité sur la circulation » de l'annexe « I » de la résolution n^o 2011-07-0366 soit remplacée par ce qui suit :

Autres membres nommés par le Conseil municipal	Substituts	Secrétaire non membre
Éric Bédard	Anik Cyr	Patricia Boisvert
Éric Deschambres	Alain Corriveau	
Jonathan Groleau	Mathieu Fournier	
Jérémie Choquette-Surprenant	Julie Lafrance	
Luc Côté (R)	Stéphane Lefebvre	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2014-12-0585

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651 – Zones H-1299, H-1583, I-1401 et H-4061

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption

1^{er} décembre 2014

un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1583 à même une partie de la zone H-1299, située à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Saint-Jacques et de modifier les marges « avant secondaire minimale » et « latérale minimale » applicables à un bâtiment principal à être implanté dans la zone H-1583 ;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de ladite zone H-1299, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 logements, d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone I-1401, située dans le parc industriel Edgar-Gaudette, au nord de la rue Pierre-Caisse, entre le boulevard Industriel et la rue Bernier et d'y autoriser l'usage C7-01-03 (Vente aux détails de cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) en sus des usages présentement autorisés ;
- d'autoriser la classe « Bifamiliale » dans la zone H-4061, située au sud du chemin du Clocher et à l'ouest de la rue Pierre-Brault et d'adopter les normes relatives au bâtiment principal et au terrain pour cet usage ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} décembre 2014.

— — — —

No 2014-12-0586

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Assujettissement des zones H-2633 et H-1311

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n°0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin :

- d'assujettir la zone H-2633 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels; laquelle zone est située à l'intersection des rues Moreau et des Plaines»
- d'assujettir la zone H-1311 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels;

1^{er} décembre 2014

laquelle zone est située au nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue Langlois;

- d'ajouter des critères d'évaluation à l'objectif « Favoriser une implantation harmonieuse des bâtiments » de ce Secteur de PIIA : Projets intégrés résidentiels

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} décembre 2014.

– – – –

No 2014-12-0587

Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2015

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2015.

– – – –

No 2014-12-0588

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 0662 sur le comité exécutif – Calendrier des séances pour 2015

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0662 sur le comité exécutif, de façon à fixer les dates et heure de la tenue des séances ordinaires pour l'année 2015, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} décembre 2014.

– – – –

No 2014-12-0589

Avis de motion – Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin du Grand-Bernier Nord, entre la rue Gaudette et le lot 4 339 239 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt à cette fin

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin du Grand-Bernier Nord, entre la

1^{er} décembre 2014

rue Gaudette et le lot 4 339 239 du cadastre du Québec, et décrétant une dépense et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} décembre 2014.

- - - -

No 2014-12-0590

Avis de motion – Règlement autorisant la réalisation de travaux de pavage des accotements de la rue Baillargeon et du remplacement du réseau électrique des lampadaires de ladite rue et décrétant un emprunt à cette fin

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de pavage des accotements de la rue Baillargeon et du remplacement du réseau électrique des lampadaires de ladite rue et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 1^{er} décembre 2014.

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2014-12-0591

Adoption du règlement n° 1284

CONSIDÉRANT qu'une séance publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1283 a été tenue le 3 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire à l'égard des dispositions de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1284 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

1^{er} décembre 2014

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1284 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1284 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe C4-03 (Services communautaires) à même la zone C-1665, située de part et d'autre de la rue Mayrand, entre les rues Bouthillier Nord et Cousins Nord ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-12-0592

Adoption du règlement n° 1290

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1290 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1290 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1290 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination et démolition environnementale du site de l'ancienne usine « IPC » située sur la rue Brosseau, décrétant une dépense n'excédant pas 846 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-12-0593

Adoption du règlement n° 1294

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1294 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

1^{er} décembre 2014

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1294 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1294 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178 et 1233, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-12-0594

Adoption du règlement n° 1295

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1295 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1295 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1295 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement intérieur des espaces du Service des loisirs et bibliothèques situés au centre culturel Fernand-Charest et pour la préparation des plans et devis en vue de la conversion du réfrigérant R22 pour de l'ammoniac au colisée Isabelle-Brasseur, décrétant une dépense n'excédant pas 446 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Madame la conseillère Patricia Poissant quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2014 du Comité exécutif

1^{er} décembre 2014

- Déclarations d'intérêts pécuniaires de messieurs Michel Fecteau, maire, et Yvan Berthelot, conseiller
- Certificats de la procédure d'enregistrement du règlement n° 1283
- Déclarations d'intérêts pécuniaires de madame Mélanie Dufresne et messieurs les conseillers François Auger, Robert Cantin, Jean Fontaine et Marco Savard

– – – –

CORRESPONDANCE

FEUILLET N° 2014-020

Lettres reçues de :

- 1) M. Robert Poëti, ministre des Transports – Confirmation d'une aide financière de 10 000 \$ provenant du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal » - Amélioration de la rue Yvon
- 2) M. Robert Poëti, ministre des Transports – Subvention de 27 460,55 \$ à titre de remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2014

Réclamations :

- A) Madame Denise Guay, domiciliée au 918, rue Claude – Réclamation pour blessures corporelles survenues à la sortie du Centre des aînés Johannais
- B) Madame Karine Groulx pour Bell Canada – Réclamation pour dommages à leurs installations face au 525, rue Saint-Jacques

– – – –

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

1^{er} décembre 2014

- Le nombre de constats d'infraction émis au cours d'une année (suite d'un article paru dans le journal Le Canada Français du 27 novembre 2014)
- Demande pour de plus petits autobus pour le circuit local du transport en commun
- Date prévue pour l'exécution de travaux de réfection de la rue France
- Demande si le panneau installé en façade de la Bibliothèque Saint-Luc sera remis en place
- Les raisons de l'augmentation de l'amende lors du stationnement d'un véhicule devant un parcomètre
- L'adoption d'une résolution autorisant un développement dans le prolongement de la rue Caldwell
- L'avenir du tournoi de golf de la Ville Saint-Jean-sur-Richelieu
- La présidence de l'organisme « Regroupement des personnes handicapées du Haut-Richelieu »

– – – –

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame la conseillère Mélanie Dufresne, monsieur le maire Michel Fecteau et messieurs les conseillers Marco Savard, François Auger, Jean Fontaine, Robert Cantin et Yvan Berthelot déposent des déclarations d'intérêts pécuniaires.
- L'aménagement d'un second parc canin sur le territoire de la municipalité
- La possibilité de remettre un toutou à un enfant lors d'un événement tragique
- L'harmonisation des tarifs du service de transport en commun et la gratuité de ces derniers dans certaines municipalités
- La réussite des travaux d'aménagement de l'entrée sud

1^{er} décembre 2014

- Précisions sur l’avenir du camping au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard (saisonniers vs visiteurs)
- Invitation à participer à la guignolée qui se tiendra le 7 décembre prochain
- Les décorations de Noël des kiosques situés dans les parcs Honoré-Mercier et Félix-Gabriel-Marchand
- Retour du ministre des Transports sur les motifs pour lesquels les accotements n’ont pas été pavés sur une partie du chemin des Patriotes Est
- La fermeture d’une section du chemin des Patriotes Est pour la réalisation de travaux municipaux (séparateur hydrodynamique)
- Le retour de l’organisation d’un tournoi de golf municipal
- Des félicitations sont adressées à monsieur Antoine Lestage pour les prix remportés dans des compétitions de rallye auto
- L’approbation d’un futur projet de développement dans le prolongement de la rue Caldwell
- Invitation aux citoyens à participer à la séance relative à l’adoption du budget 2015
- Invitation à participer à l’activité « Chasse aux lutins » organisée par la Société de développement du Vieux-Saint-Jean
- Des félicitations sont adressées au club de football « Les Géants » pour avoir remporté Le Bol d’Or 2014
- Des remerciements sont transmis aux élus et employés municipaux impliqués dans la préparation du budget 2015

— — — —

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2014-12-0595

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

1^{er} décembre 2014

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 21 h 30

Maire

Greffière adjointe
